DEUX-SEVRES

### VILLE DE NIORT



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants: 40

Convocation du Conseil Municipal : le 14/05/2019

Affichage du Compte-Rendu Sommaire et affichage intégral : le 27/05/2019

**SEANCE DU 20 MAI 2019** 

Délibération n° D-2019-190

Acquisition d'une parcelle rue de Telouze cadastrée - Section KO 172 - Délibération n°2019-27 du 11 février 2019 - Rectification d'une erreur matérielle

### Président:

Monsieur Jérôme BALOGE

#### Présents:

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Alain PIVETEAU, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU, Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Catherine HUVELIN.

Secrétaire de séance : Yvonne VACKER

#### Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Marie-Chantal GARENNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Simon LAPLACE, Madame Elodie TRUONG, ayant donné pouvoir à Monsieur Jacques TAPIN, Madame Monique JOHNSON, ayant donné pouvoir à Monsieur Pascal DUFORESTEL

## Excusés:

Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU, Madame Fatima PEREIRA.

#### **CONSEIL MUNICIPAL DU 20 mai 2019**

Délibération n° D-2019-190

#### **Direction de l'Espace Public**

Acquisition d'une parcelle rue de Telouze cadastrée - Section KO 172 - Délibération n°2019-27 du 11 février 2019 - Rectification d'une erreur matérielle

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs.

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération du 11 février 2019 le Conseil municipal a approuvé l'acquisition de la parcelle KO 72 pour 48 m² concernée par un emplacement réservé dans le cadre du projet de réaménagement de la rue de Telouze.

Dans cette emprise, se trouvent un compteur d'eau et un compteur électrique dont le déplacement sera pris en charge par la collectivité, ainsi qu'une indemnité pour le mur de clôture.

Cette acquisition a lieu moyennant un prix de 10 €/m² pour le prix s'appliquant au terrain, soit la somme de QUATRE CENT QUATRE VINGT EUROS (480,00 €).

A ce prix, il y a lieu d'ajouter :

- le coût du déplacement du compteur d'eau situé dans l'emprise selon devis du Syndicat des Eaux du Vivier, d'un montant de 163,98 € :
- le coût du déplacement du compteur d'eau d'électricité situé dans l'emprise selon devis de GEREDIS, d'un montant de 1 599,08 € ;
- l'indemnité pour démolition, reconstruction à l'identique et repose des ferronneries concernant le mur de clôture existant actuellement dans l'emprise, pour un montant de 8 000,00 €.

Le total de cette opération s'élève à la somme de DIX MILLE DEUX CENT QUARANTE TROIS EUROS ET SIX CENTS (10 243,06 €) et non DIX MILLE CINQ CENT QUARANTE TROIS EUROS ET SIX CENTS (10 543,06 €) comme indiqué dans la délibération précitée.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la correction de l'erreur matérielle constatée, et considérer le prix total d'acquisition à la somme de 10 243,06 € comprenant la valeur du terrain et des indemnités tel qu'indiqué ci-dessus ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié à intervenir.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 40
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 5

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT